

Serre-Nerpol Bulletin d'informations N° 54



Le Mot du Maire

La rentrée s'est effectuée sereinement dans les domaines scolaire et périscolaire. Les effectifs sont stables avec 18 élèves répartis du CE2 au CM2 dans la classe de Laurence Mabelly et 18 élèves de la toute petite section à la moyenne section pour Virginie Lavastre du lundi au jeudi et Stéphanie Rameau qui officie le vendredi et un mercredi sur quatre. Je souhaite une année scolaire riche et bénéfique à toute la communauté éducative qui s'investit quotidiennement auprès des enfants, tant au plan scolaire que périscolaire. Il a fallu mettre en œuvre un projet éducatif territorial de 12 pages pour expliquer la volonté des élus communaux pour que ce projet soit réussi avec nos petits moyens. Aujourd'hui, tout se complique avec l'obligation de déclarer la gestion des accueils de mineurs pour les enfants de moins de 6 ans avec une multitude d'avis à demander à la PMI, à la DSV, aux commissions de sécurité etc...

Côté mairie, les élus ont œuvré pour finaliser le projet d'adaptabilité des bâtiments communaux dont vous trouverez le détail plus loin. Là non plus rien n'est simple, encore des montagnes de papiers à remplir pour changer des poignées et installer des antidérapants

Nous pensions le 07 janvier 2015 avoir connu un moment d'horreur qui serait unique, hélas ce 13 novembre 2015 restera graver dans nos mémoires à tout jamais. Nous sommes en guerre, mais ce n'est pas une guerre entre religions, races ou pays, c'est une guerre entre le terrorisme, l'obscurantisme et la lumière, l'amour des arts, de la musique, de la vie...

D'un côté, la peur, la haine, la bêtise, la violence,...

Et de l'autre, nos plus nobles aspirations, la paix, le courage, les passions qui nous animent...

Mais j'ose dire que notre pays et nous-mêmes sommes des guerriers de Liberté et de Lumière.

Chaque jour, nous luttons pour bâtir et préserver ce qui est le plus noble en nous.

C'est un combat difficile. Aujourd'hui, nous sommes tous unis en exprimant notre véritable Lumière et l'Obscurantisme n'aura aucune chance. J'exprime toute mon émotion et ma compassion aux familles de victimes.

Je fais le vœu que nous puissions fêter la fin d'année dans d'heureuses conditions et je vous souhaite de Joyeuses fêtes de Noël et une bonne Année 2016 dans la paix et la sérénité

Alain ROUSSET

TRAVAUX DE VOIRIE

Dans le cadre du programme triennal de grosses réparations sur les voies communales, pour cette deuxième année du programme, il a été réalisé des enrobés sur les voies communales N°9, 33, 17 et 1 pour un montant de 16.607 € 50 HT subventionné à hauteur de 32,5 %. Nous terminerons le programme triennal en 2016 pour un montant de travaux estimés à environ 20.000 €.

Accessibilité des bâtiments communaux :

Les établissements ouverts au public doivent être accessibles aux personnes handicapées, ces établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015 sont tenus de s'inscrire à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

La communauté de communes Chambaran Vinay Vercors avait fait établir un diagnostic pour ses communes membres en mars 2013 par le bureau QCS Services. Pour notre commune, un diagnostic a donc été établi pour la salle socio éducative, la mairie, l'école, le cimetière, l'église pour un montant total de travaux estimé à 193.460 €, décomposé comme suit :

Salle socio éducative : 24.655 € HT

Mairie : 2.600 € HT

Eglise : 16.965 € HT

Cimetière : 14.250 € HT

Ecole : 134.990 € HT

Pour les patrimoines Ecole et cimetière dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe, nous avons demandé une dérogation pour les travaux de l'école exigeant un ascenseur de 100.000 € pour descendre dans la cour de récréation car le rapport coût et bénéfices est moindre considérant que la commune a 329 habitants, que la classe est menacée de fermeture chaque année, qu'elle accueille au maximum 38 à 40 élèves en dessous du seuil de 50 personnes en étage ; pour le cimetière car les caractéristiques du terrain naturel sont telles que le cheminement conforme paraît irréalizable sur la partie haute et sur la partie basse les inhumations dans les caveaux seraient gênées par la présence d'enrobés qu'il faudrait alors découper et refaire à chaque fois.

Dans le cas où les demandes de dérogation ne seraient pas acceptées, ces travaux ont été programmés par tranche de trois années de 2019 à 2021 pour le cimetière et 2022 à 2024 pour l'école.

Nous allons déposer un dossier de demande de subvention à la maison du territoire auprès de laquelle nous pouvons prétendre à 50 % de subvention pour les travaux de la salle socio éducative, la mairie et l'église qu'il nous faudra réaliser avant 2017.

Actualités

Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Où en est-on ?

La loi a été promulguée le 7 août 2015. Elle a été publiée au **Journal officiel** de la République française dans lequel sont publiés les lois et les règlements du 8 août 2015.

Saisi d'un recours déposé le 22 juillet 2015 par au moins soixante sénateurs et au moins soixante députés, le Conseil constitutionnel avait, dans sa décision du 6 août 2015, censuré la disposition sur le mode d'élection des conseillers métropolitains de la Métropole du Grand Paris.

Après accord en commission mixte paritaire, le texte définitif du **projet de loi de texte législatif déposé au Parlement à l'initiative du gouvernement** avait été adopté par l'Assemblée nationale puis par le Sénat le 16 juillet 2015.

En deuxième lecture, le projet de loi avait été adopté, avec modifications, par le Sénat le 2 juin 2015, puis, avec modifications, par l'Assemblée nationale le 2 juillet 2015.

Présenté en **Conseil des ministres Formation collégiale réunissant l'ensemble des ministres** le 18 juin 2014 par M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, Mme Marylise Lebranchu, ministre de la fonction publique et de la **Décentralisation, processus consistant pour l'Etat à transférer au profit des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes** et M. André Vallini, secrétaire d'Etat à la réforme territoriale, le projet de loi avait été adopté en première lecture, avec modifications, par le Sénat le 27 janvier 2015 et en première lecture, avec modifications, par l'Assemblée nationale le 10 mars 2015. La procédure accélérée avait été engagée le 5 décembre 2014.

De quoi s'agit-il ?

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions. Il est complété par un **projet de loi de texte législatif déposé au Parlement à l'initiative du gouvernement** qui modifie le découpage des régions et présente le calendrier électoral des élections régionales et départementales.

Le texte supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions.

La loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique. Elle sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devra présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

La région aura également la charge de l'aménagement durable du territoire. Elle rédigera un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'**aménagement du territoire, ensemble des actions publiques tendant à un développement équilibré des régions et à une organisation de l'espace selon une conception directrice**, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

Dans le projet initial, la gestion des collèges jusque-là de la compétence des départements est transférée aux régions. La propriété des collèges appartenant aux départements est obligatoirement transférée à la région, alors que le transfert de propriété est facultatif pour les collèges appartenant à des communes ou des intercommunalités. A l'issue de la première lecture, la gestion des collèges reste compétence du département.

Il est également prévu que les compétences des départements en matière de transport soient transférées à la région dix-huit mois après la **promulgation, acte par lequel une loi votée devient exécutoire, consiste en un décret signé par le président de la République et contresigné par le Premier ministre et les ministres chargés de l'application de la loi**. Les services de transport routier départementaux et les transports scolaires seront confiés à la région. Il sera néanmoins possible aux régions de déléguer leur compétence en matière de transport scolaire aux départements. La voirie départementale transférée aux régions dans le projet gouvernemental demeure compétence du département à l'issue de la première lecture.

Le département reste responsable des compétences de solidarité.

Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités. Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. Des dérogations pour les zones de montagne et les territoires peu denses seront possibles avec un seuil minimal à 5 000 habitants. En outre, les intercommunalités de 12 000 habitants au moins récemment constituées pourront être maintenues.

Le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communes d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1er janvier 2020.

La création de la métropole du Grand Paris est confirmée pour le 1er janvier 2016.

A compter du 1er janvier 2018, la collectivité de Corse deviendra une collectivité à statut particulier en lieu et place de la **collectivité territoriale, structure administrative, distincte de l'administration de l'Etat, qui doit prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis** de Corse et des départements de Corse du Sud et de Haute-Corse.

Comme vous le savez, notre commune se trouve dans le périmètre de la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors et l'on nous propose de fusionner avec la CC de St Marcellin et celle de la Bourne à l'Isère.

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le gouvernement, sous la pression de Bruxelles demandant à la France de réduire son déficit (2100 milliards d'€ cumulé) a proposé de réduire le périmètre de certaines collectivités.

Or, si la France possède le plus grand nombre de communes en Europe (36000), la réponse trouvée par le gouvernement a été de réduire le nombre de régions et...d'intercommunalités, ne touchant ni aux départements ni aux communes. Et passant sous silence les économies potentielles.

Qu'en est-il pour notre département : il sera dans la nouvelle région Auvergne Rhône Alpes, ce qui ne va pas changer grand-chose pour notre commune.

Par contre la volonté du gouvernement de réduire le nombre d'intercommunalité nous touche directement. En soi, ce peut être une bonne chose de grossir pour être plus représentatif et avoir plus de moyens. Mais qu'en est-il réellement.

La 1^{ère} mouture de la loi NOTRe prévoyait que pour qu'une Communauté de Commune continue d'exister, elle devait avoir plus de 20 000 habitants. Puis ce seuil a été abaissé à 15 000 ce qui est le cas de la 3C2V et de St Marcellin.

Certes, si nous fusionnons les 3 intercommunalités pour n'en faire qu'une seule, nous passerons alors à 45 000 habitants. Mais que pèserons-nous face à la Métro, au Voironnais ou à la région de Valence ?

Trois réunions ont été organisées pour informer les élus des modalités de cette fusion, mais aucun argument majeur n'a été avancé pour ou contre cette fusion, si ce n'est qu'il faut fusionner car on doit grossir pour être plus représentatif.

A la question : y aura-t-il des économies suite à cette fusion, la réponse unanime et honnête des 3 présidents de CC a été : **non !**

A la question : alors quel intérêt de fusionner, la réponse a été : **on aura plus de moyens sans nous préciser lesquels.**

Mais si fusion il y a, que restera-t-il comme pouvoirs aux communes ? **De fait les 3 plus grosses (St Marcellin, Vinay et Pont en Royans) décideront et les autres communes subiront sans avoir grand-chose à dire.**

En définitive, c'est le préfet qui décidera pour nous car si les 2 tiers des communes sont favorables, il imposera la fusion.

Ce que l'on peut regretter, c'est qu'il n'y ait aucun projet de territoire (hormis la Maison de Santé), ce qui restera aux communes c'est ce qui coûte et ce qui rapporte ira à l'Etat.

L'intercommunalité ne devrait pas prendre la place des communes, mais mettre en commun des moyens pour avancer.

Voilà les éléments présentés au Conseil Municipal le 16 Novembre pour éclairer les élus.

Sachant que notre vote n'aurait pas d'incidence sur la fusion, 6 élus ont voté contre et 2 pour.

Michel BOUTRY

PRE-INSCRIPTION DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX EAU/ ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES AUPRES DES MAIRIES ET SUIVI DES RÔLES D'USAGERS ET DES IMPAYES

Sur proposition des membres de la Conférence des Maires de la 3C2V, un système de pré-inscription des usagers (nouveaux arrivants) des services de l'eau et de l'assainissement et des ordures ménagères auprès des secrétariats de mairie a été mis en place dès le mois d'août.

Cette pré-inscription permettra aux communes d'actualiser le listing de ses nouveaux arrivants et d'en connaître la composition.

Une transmission des listings complets par commune (Eau/Assainissement collectif et OM) sera effectuée par la 3C2V en début d'année et une transmission du listing des entrées-sorties et des impayés 2 fois par an, afin de procéder à un contrôle partagé entre la 3C2V et la commune pour l'assurance d'une optimisation de recouvrement des recettes.

Dès à présent, les nouveaux arrivants doivent donc obligatoirement passer en mairie demande une fiche de pré- inscription en mairie et se rendre ensuite à la régie de Vinay signer leur contrat d'utilisation.

Dématérialisation

Notre commune est une des premières, grâce au soutien très actif de notre secrétaire pour la mise en place des échanges informatiques avec le comptable public et la DGFIP. La phase 1 du PESV2 est validée et désormais nous sommes passés en production. Après une période de quelques semaines de double émission papier et dématérialisé afin de vérifier la conformité des échanges, courant janvier nous passerons à la signature électronique.

Viendra prochainement la dématérialisation des délibérations.

Au Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2015

Délibération approuvant la désaffiliation de la métropole du CDG 38

Délibération approuvant le rapport sur le prix et la qualité des eaux des services publics eau et assainissement

Délibération concernant l'actualisation de la rédaction des statuts de la 3C2V en matière d'accueil de loisirs

Délibération concernant la convention à passer avec la plateforme de dématérialisation du CDG 38 pour tous les échanges sécurisés

Délibération concernant le devis d'acquisition du connecteur BUS pour la signature électronique nécessaire à la dématérialisation

Séance du 08 septembre 2015 :

Délibération décidant l'achat d'une imprimante couleur pour l'école maternelle

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG38

Détermination des critères d'appréciation de la manière de servir dans le cadre de l'entretien professionnel

Séance du 02 Novembre 2015

Délibération pour convention avec le centre de gestion 38 pour la médecine professionnelle et la santé au travail

Délibération demandant une subvention à la maison du territoire pour le programme Adaptabilité des bâtiments communaux

Délibération admission en non valeur Testelin

Délibération demandant une subvention à la maison du territoire pour l'achat d'une lame de déneigement

Délibération pour achat de guirlandes de Noël

Délibération mouvement de crédit pour l'achat de guirlandes de Noël

Séance du 16 Novembre 2015

Délibération portant avis sur le projet de SDCI, fusion des 3 communautés de communes
Délibération concernant la mise en place de l'état de desserte forestière sur la commune
Délibération mouvement de crédits pour le chapitre 64.

Rentrée des classes

C'est avec une grande joie que les élèves ont retrouvé leur directrice et institutrice Laurence Mabelly pour les grands et que les plus petits ont fait connaissance avec Virginie Lavastre et leur institutrice du vendredi Stéphanie Rameau.

Mireille Sol ayant décidé de ne pas renouveler son contrat, c'est avec Martine Cotte que la rentrée s'est faite toujours en compagnie de Stéphanie Termoz, fidèle au poste. Hormis, l'imprimante qui ne fonctionnait plus et qu'il a donc fallu changer, la rentrée a été des plus sereines.



Martine

TAPS :

Des kits pédagogiques, certains gratuits, d'autres payants ont été fournis à Stéphanie et Martine pour l'organisation des TAPS.

Où en est le Très Haut Débit ? Par Michel Boutry

Le nouveau Président du Conseil Départemental, Jean Pierre BARBIER, a initié une réunion fin septembre à Grenoble, pour faire le point sur l'état d'avancement du réseau d'initiative publique très haut débit (RIP THD).

Annick MERLE, vice présidente à l'économie et à l'aménagement numérique, nous informe que la France est au 18^e rang en Europe pour la couverture par fibre optique du territoire.

S'il n'y a pas la fibre, les entreprises ne s'installent pas ou s'en vont.

La Région a voté un budget de 70.5 millions d'euros pour installer la fibre optique sur l'Isère soit 470 000 prises subventionnées à hauteur de 150 € par prise.

Puis Damien MICHALLET, vice président délégué à l'aménagement numérique intervient.

L'objectif est de raccorder tous les Isérois en fibre d'ici 2027 au plus tard.

Sur 4 territoires, ce sont des opérateurs privés qui installent la fibre (Vienne, Bourgoin, Voiron et Grenoble).

Pour les zones d'initiative publique, il y aura 3 temps :

-le wifi, via Alsatis, qui est un réseau publique depuis 2014. C'est un palliatif provisoire mais on pourra recevoir jusqu'à 100 méga !

-D'ici 2021 : déploiement de la fibre dans 71% des foyers, 90% des services publics et 97% des entreprises.

-D'ici 2027, toutes les communes seront connectées (dont SERRE NERPOL)

Il nous a été assuré que d'ici fin 2015 tous le monde aurait un débit de 20Mbts/sec au lieu de 4 actuellement et que ce débit serait de 100 Mbts pour les entreprises, malheureusement toujours en Wifi.

Il est prévu de raccorder 55 000 prises par pendant 6 ans pour le THD.

En ce qui nous concerne, nous ne serons desservis que dans la seconde phase, mais avec l'assurance que si un professionnel a besoin du THD il pourra l'obtenir, malheureusement toujours en Wifi

Actualité Très Haut Débit

Dans le cadre du marché d'exploitation du réseau départemental de desserte radio, le Département de l'Isère a confié à Alsatis l'exploitation, la modernisation et l'extension de son réseau wifi afin d'offrir un accès internet plus performant sur les territoires couverts.

La modernisation du réseau wifi constitue une première étape dans la mise en œuvre du réseau d'initiative publique très haut débit (RIP THD) départemental et conduira à moderniser l'ensemble des 299 points hauts existants avant fin 2015 et proposer des débits jusqu'à 20 Mb/s aux particuliers et jusqu'à 100 Mb/s aux entreprises.

Dès lors, les fournisseurs d'accès Internet déjà présents sur le réseau (Alsatis Telecom, Alsatis Entreprises, Orange Business Service, Net & You et Ozone) pourront commercialiser leurs offres de services à destination du grand public et des professionnels présents sur ces zones.

Ces nouvelles offres sont ouvertes sur 16 communes cibles, dont la vôtre, **depuis le 12 octobre 2015.**

Plus de 30 000 foyers concernés

Pour les nombreux administrés délaissés par les opérateurs traditionnels, la mise en service des premiers sites sonne comme un soulagement. En effet, ce réseau permet de pallier les carences du réseau cuivre existant.

Le nombre de foyers qui seront éligibles à ces nouvelles offres à l'issue du plan de modernisation est évalué aujourd'hui à plus de 30 000. Pour les administrés en attente du déploiement de la fibre optique dans le département, ce nouveau service représente une alternative de choix et répond aux besoins grandissants et évolutifs des consommateurs.

SENTIERS DE RANDONNEES

Dans le cadre de la mise en place d'un comité de pilotage par la 3C2V pour suivre le travail de refonte du réseau des sentiers de randonnée, il était nécessaire que chaque commune soit représentée.

Le conseil municipal a nommé Mme Catherine Ageron comme référente pour participer à ce comité de pilotage. Une nouvelle carte est en cours d'élaboration.

Recensement militaire.

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française **doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant.** Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales doit se faire impérativement avant le 31 décembre 2015.

Pour les jeunes recensés à Serre-Nerpol, l'inscription se fera automatiquement à partir de leur 18 ans (s'ils sont nés de parents domiciliés à Serre Nerpol ou s'ils ont été recensés par le service national). Par contre, toutes les personnes nouvellement installées sur la commune doivent se faire inscrire.

Pour se faire, veuillez vous rendre à la mairie aux heures de permanence muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. **N'attendez pas le dernier jour car il y a un délai pour la transmission à l'Insee.** Dernière date, le jeudi 31 décembre de 10 h à 12 h.

L'état des chemins forestiers, c'est l'affaire de tous !

Notre commune fait partie du territoire des Chambaran, doté depuis 2009 d'une Charte forestière. Il s'agit d'un outil d'animation et de développement de la filière forêt-bois sur le massif. Il permet d'engager des actions visant à améliorer la gestion, l'exploitation et l'usage de la forêt dans le respect de toutes ses composantes : sociale, environnementale et économique. En particulier, la Charte forestière pilote depuis peu une action qui vise à un meilleur encadrement des chantiers forestiers.

Désormais, tout chantier forestier se déroulant sur la commune de SERRE-NERPOL devra être déclaré en mairie, en amont du commencement des travaux.

➤ Pourquoi une telle démarche ?



- Parce que la filière bois se développe et les moyens d'exploitation se modernisent beaucoup plus rapidement que les voiries, d'où des **dégâts parfois très importants** sur les chemins forestiers.

- Parce que les professionnels qui travaillent en forêt ont bien conscience que les chemins forestiers sont leur **outil de travail**. Et pourtant, même après **remise en état**, ils pâtissent de l'**incivilité** de quelques usagers et du regard du grand public.

- Parce que les mairies enregistrent de plus en plus de **plaintes** des usagers (promeneurs, chasseurs, ramasseurs de champignons...) qui constatent les dégâts.

➤ Qui est concerné par cette démarche ?

- Le **propriétaire forestier** si c'est lui qui extrait le bois, sinon **celui qui achète la coupe** et l'**entrepreneur** qui effectue les travaux forestiers

- La **mairie** de notre commune car c'est elle qui est chargée de l'entretien des voies communales et chemins ruraux.

➤ Comment procéder ?

1) Le propriétaire, ou l'acheteur de la coupe (suivant les cas) informe la mairie du chantier qu'il envisage d'effectuer (localisation, nature, calendrier approximatif).

2) Un rendez-vous est pris sur le terrain pour effectuer un **état des lieux avant chantier**.

3) A l'issue du chantier, un **second état des lieux** est réalisé. En cas de dégradation constatée, il est précisé au professionnel la nature des travaux de remise en état à effectuer.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous rendre en mairie. Vous pouvez également poser toutes vos questions à Olivia MAROIS, animatrice de la Charte forestière des Chambaran au 04 76 36 30 76, ou encore vous rendre sur le site internet dédié, à l'adresse suivante : <http://charteforestiere-chambaran.fr/>

Etat Civil 2^{ème} semestre 2015



Naissances :

Lylas Elina Louise **Marion-Veyron** le 22 Août 2015 à St Martin d'Hères

Lucie Brigitte Jacqueline **Roussenque** le 05 Octobre 2015 à Grenoble



Mariages :

Sandrine Maryline **Rousset** et Sébastien **David** le 04 Juillet 2015

Marjorie Marie-Jeanne Suzie **Allibe** et Léandro Gabriel **Anastacio** le 11 juillet 2015

Carole Renée **Berruyer** et Bernard Paul **Maussert** le 03 Octobre 2015



Décès :

Albert **Serrière** le 06 Août 2015 à Vinay

Claude Madeleine **RIVE** veuve **RENN** le 15 Novembre 2015 à Roybon

Raymond **Martinais** le 23 novembre 2015 à Voiron

Edith **Guillot** veuve **Durand** le 30 novembre 2015 à Saint Marcellin

Nous souhaitons la bienvenue à : Carole Demachy et Nicolas Rigollier au 720 chemin des routes ; à Céline Etourneau et Alain Roussenque au 85 impasse de Croisière, à Sandrine Anikine et ses enfants au 404 route de Vinay, à Christine Capelle au 2415 route de la Brunerie, William Nallet au 441 Impasse du Couard.

Le Maire, le Conseil Municipal et les employés communaux vous présentent leurs Meilleurs vœux pour l'année 2016 et vous donnent rendez-vous pour la fête des vœux le Samedi 16 janvier à 11 H00 à la salle socio éducative

Nous invitons les parents de Lylas, Lucie, Camille à être présents le jour de la cérémonie des vœux pour la remise du livret de bienvenue à leurs bébés.

Le mot de la classe de cycle 3

La rentrée s'est très bien passée pour les CE2-CM1-CM2. Nous avons été contents de nous retrouver, et d'accueillir dans notre classe les élèves de Chasselay. Nous avons vite repris les bonnes habitudes, nos petits rituels du matin, les exercices, les dictées...et les fous rires en récré!

Nous avons fait notre première sortie à la 42ème édition de la Coupe Icare. Nous avons passé la journée à Saint Hilaire du Touvet, accompagnés de jeunes guides de la classe de CM2 de St Hilaire.

Elles nous ont fait visiter le village, elles nous ont raconté le mythe d'Icare et de Dédale, elles nous ont amené jusqu'aux machines du funiculaire et enfin nous avons découvert les différents stands de la coupe Icare



La météo n'était pas très bonne, nous avons pique-niqué le midi sous un chapiteau.

Dans l'après-midi, le soleil est venu et on a créé et décoré des cerfs-volants, on a observé un spectacle de rapaces, et nous avons assisté au décollage des parapentes.



Pour finir l'après-midi, nos guides nous ont proposé un quizz pour vérifier si nous avions bien retenu toutes les choses qu'elles nous avaient dites. Nous avons passé une très bonne journée!

A notre retour en classe, nous avons écrit une lettre pour remercier nos guides pour leur gentillesse et leur efficacité.

Nous avons conservé nos cerfs-volants et nous en avons profité pendant les cours de gym sur le stade du village.



Le 15 octobre nous avons fait la photo de classe, nous avons pris des accessoires pour faire une photo rigolote. Nous avons beaucoup ri!! Les photos sont réussies et nous languissons de les avoir!!

Le 16 octobre nous avons fait une boum dans la salle des fêtes durant le temps des TAPS. Nous avons fabriqué les décors pendant les séances de TAPS, nous avons préparé les invitations pour les familles, et nous avons mis nos plus horribles costumes!!



On a invité les parents à venir faire la fête avec nous, certains sont venus déguisés, c'était trop bien!

Le samedi 14 novembre, le SOU des écoles de Chasselay et Serre Nerpol a fait une vente de pizzas. La veille au soir les parents bénévoles et quelques élèves ont préparé la pâte et la garniture des pizzas. Le lendemain, la vente s'est déroulée durant la matinée au stade de Serre Nerpol. Les pizzas étaient vraiment délicieuses!!

Le SOU a aussi mis en place une vente de chocolats, nous avons hâte de les recevoir!

Pendant le temps des TAPS, nous nous sommes occupés de notre jardin. Après avoir nettoyé les bacs, nous avons planté des bulbes de tulipes. Nous avons aussi confectionné des pompons et des personnages en laine.

En ce moment nous préparons le marché de Noël, nous créons des décorations de Noël, des petits personnages que nous vendrons durant la soirée.

Le marché de Noël aura lieu le vendredi 11 décembre à 17h30 à la salle des fêtes de Chasselay. Nous chanterons à 18h30 nos chants de Noël puis un magicien viendra pour nous épater.

La première semaine de décembre nous allons débiter notre projet sur la filière du bois. Le but est de sensibiliser les plus jeunes à la forêt et à l'utilisation du bois à travers des ateliers menés par des intervenants. Jeudi 3 décembre nous irons visiter une entreprise qui utilise du bois sur Vinay. Début janvier un intervenant viendra en classe pour nous faire créer des jeux en bois. Nous sommes impatients d'apprendre à faire tout ça!

Jeudi 10 décembre, toutes les classes du regroupement de Chasselay et Serre Nerpol, se rendront au Diapason pour aller voir un spectacle « Vibrations visuelles » où nous verrons un magicien/ jongleur, et un musicien multi-instrumentiste. Nous avons hâte d'y être!

Petits et grands de l'école de Serre Nerpol vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année!!!

Bon Noël à toutes et tous!

Le mot de la classe de maternelle

Nous aimons beaucoup notre classe. Il y a un coin bibliothèque, un coin « chasse aux trésors » avec une table remplie de semoule, un coin dînette, un coin écoute de musique et conte et parfois ça change...



Notre doudou Petit Ours est très gentil. Si nous avons un petit chagrin il nous fait un gros câlin. Il nous a apporté des valises dans lesquelles les livres lus en classe voyagent jusqu'à notre maison pour pouvoir partager avec notre papa, notre maman, nos frères et nos sœurs.



Quand nous sommes dans la salle des fêtes pour faire du sport nous apprenons à lancer, à faire les déplacements comme des animaux, à ramper, à sauter, à courir.

Dans la classe nous travaillons, nous jouons de la musique avec des instruments, comme des « œufs maracas », nous fabriquons beaucoup de choses pour décorer la classe et aussi pour le marché de Noël.



Dans la cour de récréation, nous pouvons courir et faire du vélo. Grâce à la mairie de Serre-Nerpol, nous avons eu un joli cadeau : deux nouveaux vélos. Merci beaucoup, cela nous a fait très plaisir et nous y jouons beaucoup.

EZECHIEL, QUENTIN, ROMY, MANON, MAËLYS, ABEL, MAËLYS, TIAGO, JULIE, LOAN, NOË,
LOLA, ABBIGAËL, MARTIN, PAUL, LENNY



Le père Noël est en chemin.....



A la découverte de notre patrimoine artistique et historique

par les élèves de l'Ecole Saint-Joseph

De toutes parts, on vante les richesses artistiques de nos villes. Certes, elles sont indéniables. Mais la campagne aussi recèle de petits trésors, moins affinés sans doute, mais pourtant bien réels. A **Serre-Nerpol**, ce **trésor** se cache dans un écrin tout simple et sans prétention : **c'est l'église du village**. Toute blanche, accrochée au flanc du coteau, son aspect extérieur montre un bâtiment propre, bien équilibré (une partie centrale, plus élevée, domine les 2 parties qui lui sont accolées de part et d'autre de manière symétrique), puis un clocher à la flèche élancée qui lui donne un air montagnard.



La façade n'a rien de particulier. Mais tournez la clé, ouvrez la porte, il vous semble être entrés dans une autre église.

Vos yeux contemplant le décor bien difficile à soupçonner de l'extérieur. Deux rangées d'imposantes colonnes, où se mêlent, peut-être, le style dorique et le style byzantin, séparent la nef centrale des deux bas-côtés. **Remontez la nef**, et vous voilà arrivés devant la table de communion toute en volutes de fer forgé, sobre mais harmonieux.



Derrière elle, c'est le **chœur** habillé de boiseries en noyer, semble-t-il, et meublé de stalles pour le célébrant et les servants, faites, elles aussi, en bois de même essence. **Au centre**, l'autel majeur en marbre se dresse sur son estrade de bois, doté d'un bas relief représentant un cœur entouré d'une couronne d'épines. Sur le fronton du tabernacle, on

peut lire, sur une plaque de cuivre : « autel privilégié ». Pour les catholiques, cela veut dire que chaque messe célébrée sur cet autel aura le privilège particulier de délivrer une âme des défunts expiant encore en Purgatoire. C'est une grande grâce dans un petit village ! Sur un piédestal fixé au mur et dominant le tabernacle, trône une statue du Sacré Cœur. Encore au-dessus, lui aussi accroché au mur, un tableau représente l'Assomption de la Très Sainte Vierge.



Le plafond du chœur est formé d'une coupole azurée et étoilée, au centre de laquelle, une baie circulaire laisse pénétrer le jour, ce qui est assez rare pour une église de village et se rencontre plus souvent en Italie. Juste au-dessous de la coupole, aux quatre angles, quatre fresques ont été peintes. L'une représente les symboles de la papauté, l'autre ceux de l'épiscopat, la troisième dépeint le sacerdoce et la quatrième, le diaconat.

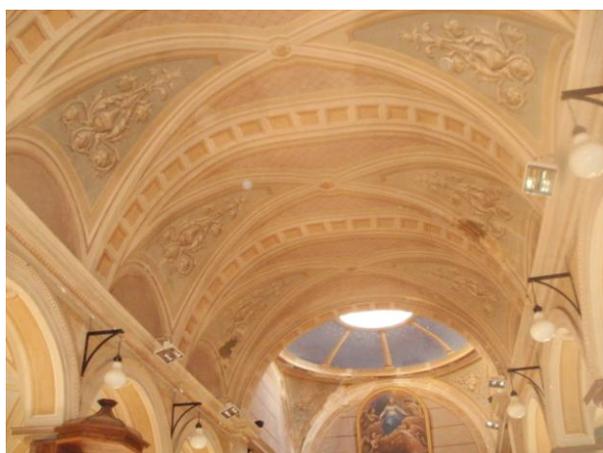


Maintenant, glissons-nous dans les **transepts**, que rien ne sépare des bas-côtés. A droite s'élève un autel surmonté d'une très belle statue de Notre Dame. Derrière elle, une couronne de fleurs, peinte à fresques, encadre un tableau de l'Annonciation. On retrouve d'ailleurs ce même dispositif de la couronne de fleurs, du côté gauche où St Joseph surmonte un deuxième autel latéral. Descendons dans la nef, nous voyons, accrochées aux murs des bas-côtés, de belles stations du Chemin de la Croix, de facture ancienne, mais conservées, ainsi que la chaire, elle aussi probablement en noyer, du même style sobre que les stalles du chœur.

Au fond, à gauche, un grand « placard mural » pique la curiosité. Ouvrant les deux portes, nous découvrons une chose particulièrement ingénieuse : un petit **baptistère** aménagé dans le mur. Les bas-côtés recèlent aussi deux authentiques confessionnaux.



Tout à côté de celui de droite, une **stèle commémorative**, de nos soldats morts pour la Patrie durant la guerre de **1914-1918**, a été apposée. Dans les bas-côtés, encore, se trouvent les statues des deux Patronnes secondaires de la France : Ste Jeanne d'Arc et Ste Thérèse de l'Enfant Jésus ainsi que celle de St Antoine, avec son cochon, si connu dans la région depuis que ses reliques ont été apportées à St Antoine l'Abbaye.



Avant de quitter les lieux, lors de notre visite, nous entonnons un vibrant « Requiem aeternam » à trois voix (nous sommes en novembre, le mois dédié aux défunts). Quelle acoustique! Nos voix s'amplifient et s'envolent sans peine sous la voûte ! Une voûte étonnante pour une petite église : une croisée d'ogives et voûte d'arêtes.

Avec le baptistère, les couronnes de fleurs peintes à fresques, la coupole, les fresques, elle offre bien les particularités, l'église de Serre-Nerpol ! Ajoutez à cela deux statues de la Vierge, qui démontrent de manière touchante la confiance des habitants envers leur Bonne Mère du Ciel, et l'éclairage modernisé par de formidables ampoules qui, attachées en appliques aux colonnes, ne nuisent en rien au coup d'œil d'ensemble. Tout cela rend cette église bien particulière ! Nous avons sans doute oublié bien des détails, mais vous pourrez ainsi avoir le plaisir de les découvrir en visitant vous-même l'église de notre commune.

A présent, voulez-vous connaître quelques éléments de l'histoire de cette église ?

Son origine est relativement récente. Anciennement, Serre-Nerpol se partageait en deux villages avec chacun son château et son église respectifs. Les mentalités évoluèrent petit à petit, les châteaux seigneuriaux perdirent leur utilité et tombèrent peu à peu en ruines. Celui de Serre a totalement disparu ; quant à celui de Nerpol, transformé en ferme, seule la tour reste bien reconnaissable. Mais des deux églises, on ne voit pratiquement aucune trace...Cependant, les archives du diocèse de Grenoble nous livrent la clé de l'énigme. Après la Révolution, **Napoléon** ayant réuni les deux communes en une seule, l'évêché de Grenoble, souffrant du manque de prêtres, pense qu'un seul desservant suffirait pour Serre et pour Nerpol. Mais à cette époque l'automobile n'existait pas et, apparemment, le climat était plus humide et plus froid que maintenant, de telle sorte que, bien souvent, durant la mauvaise saison, notre gentil Ivéry était intraversable. Le curé, résidant à Serre, célébrait la messe du dimanche à Serre, et ainsi les habitants de Nerpol devaient faire au moins une heure de marche pour pouvoir assister à la messe dominicale. Pour les personnes âgées ou les malades, ce déplacement n'était pas envisageable, surtout en hiver quand la neige et la glace ou les crues de l'Ivéry rendaient le chemin périlleux. Cet état de choses s'aggrava encore par un autre motif : la santé du curé s'étant altérée, celui-ci ne put bientôt plus aller porter les derniers sacrements aux malades de Nerpol. Tout d'abord, ceci poussa les habitants de Nerpol à s'adresser au curé de Chasselay qui, après bien des réticences, céda à leurs instances. Mais personne n'est éternel et ce bon pasteur mourut. Son remplaçant ne trouva jamais la possibilité de remplir ce surcroît de ministère. C'est alors que, en 1826, les habitants de Nerpol et Serre se concertèrent pour envoyer une supplique à Monseigneur l'Evêque de Grenoble, lui exposant la situation précaire de la paroisse et le priant instamment de nommer un desservant supplémentaire s'occupant uniquement de Nerpol. La requête n'obtient apparemment pas gain de cause car, en date du **28 mai 1838**, les archives du diocèse de Grenoble relatent la décision prise, lors d'une réunion extraordinaire du conseil municipal et des habitants les plus notables de la commune, d'acheter un terrain d'environ 47 ares aux frères Pierre et François David, afin d'y construire une église, une cure et un cimetière à mi-chemin entre Serre et Nerpol. D'après le texte du procès verbal de cette réunion, il semblerait qu'à cette date, le curé de Serre Nerpol fut « obligé d'habiter Nerpol au lieu de Serre » car le presbytère ainsi que l'église de dernier lieu menaçait ruine. » Toujours d'après ce même document, on apprend que l'achat du terrain s'éleva à 1000 Francs et que le devis des constructions projetées atteignait 11000 Fr., somme qui, aujourd'hui, nous paraîtrait dérisoire mais qui était importante pour l'époque et qui témoignait bien de la nécessité et de l'urgence des travaux. Par ailleurs, en plus des dangers précités, Mr François Giroud, maire cette année-là, avançait une autre raison non moins péremptoire, c'était « faire revivre la bonne harmonie entre ces deux communes qui, comme il a déjà

été dit, n'en font qu'une ». Et la nouvelle église fut construite en grande partie avec les pierres des églises de Nerpol et de Serre, ce qui explique qu'on ne retrouve pratiquement plus aucun vestige de ces dernières.

Parmi les signataires des procès verbaux relatés dans les archives que nous avons eu en mains, nous avons plaisir à voir figurer les noms de familles encore présentes aujourd'hui sur la commune : Matraire, Guillermont, Durand, Lambert, Caillat, Serrière, Détroyat...

Voilà un rapide aperçu de l'église de notre village. S'il s'est glissé quelques inexactitudes dans notre petit exposé, nous comptons sur votre indulgence pour nous excuser, et nous accueillerons avec plaisir les rectificatifs que vous voudrez bien nous faire connaître.

Nous remercions Monsieur et Madame Jean-Paul Matraire qui nous ont si aimablement prêté la clef de l'église (que certains d'entre nous n'avions encore jamais visitée) et qui nous ont permis de compulsier quelques-unes des archives du diocèse de Grenoble en leur possession



L'armée de Terre recrute

L'armée de Terre recrute 10 000 françaises et français de 17 ans et demi à 29 ans au plus. L'armée de Terre s'adresse à tous et recrute à tous les niveaux d'études, quel que soit votre niveau de qualification, que vous soyez sans diplôme, ayez un CAP, un BEP ou le BAC et plus. Renseignements au Centre d'Information et de Recrutement Des Forces Armées de l'Isère. Caserne de l'ALMA
Rue Cornélie Gémond
38000 GRENOBLE
04/76/76/22/30

Pour moi, pour les autres, s'engager.fr

L'armée de Terre s'engage à vous former, à vous encadrer et à vous accompagner. Les possibilités d'évolution sont importantes si vous êtes motivé(e). Dans l'armée de Terre, l'escalier social est une réalité

Le coin Internet

La campagne des avis vient de débiter avec la mise en ligne des premiers avis d'imposition. L'occasion de rappeler que depuis deux ans, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) s'est engagée à moderniser et harmoniser le recouvrement spontané des recettes publiques. Elle veut offrir à l'usager la possibilité de payer en ligne toutes les sommes dont il est redevable, à savoir :

son impôt sur le revenu bien sûr, ainsi que ses **taxes d'habitation et foncières** avec le site impots.gouv.fr et l'appli smartphone « Impots.gouv » (possibilité également d'opter pour le prélèvement mensuel ou à l'échéance) ;

ses **amendes** avec le site amendes.gouv.fr et l'appli « Amendes.gouv » ;

ses **produits locaux** avec tjpi.budget.gouv.fr ;

ses **timbres passeport** avec timbres.impots.gouv.fr

Direction du pôle Gestion fiscale

Les avis d'imposition constituent une pièce justificative souvent demandée par les services des administrations diverses dans le cadre de procédure métier qui leur sont propres.

Chaque année, une part considérable de contribuables se rendent aux guichets d'accueil des services de la DDFiP de l'Isère, pour se procurer le(s) avis d'imposition dont ils ont besoin, en raison soit de leur méconnaissance de services en ligne mis en place par la DGFIP, souhaitant s'assurer de l'authenticité des avis qui leur sont présentés en exigeant l'apposition d'un tampon de la DDFiP sur l'avis.

2 services en ligne permettent de répondre à ces besoins sans nécessité de déplacement de l'usager, ce qui rend inutile son renvoi d'une administration à une autre.

D'une part, tout usager dispose d'un compte fiscal en ligne à partir duquel il peut consulter/imprimer ses avis d'imposition (à noter que les avis d'imposition ainsi imprimés ont valeur d'original et ne nécessitent pas de tampon : une mention sur l'avis le précise)

D'autre part, tous les tiers ayant besoin de vérifier l'authenticité d'un avis d'imposition qui leur est présenté dans le cadre d'une procédure métier qui leur est propre, bénéficient du service de vérification des avis d'imposition sur le revenu (SVAIR)

Chenilles processionnaires



Risques pour l'homme et les animaux

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous même (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux. La survenue d'effets sanitaires n'implique donc pas nécessairement un contact direct avec les insectes. L'appareil urticant de la chenille processionnaire se met en place au cours du développement larvaire. A partir du troisième stade larvaire (L3), des poils microscopiques urticants apparaissent progressivement sur la partie dorsale des segments abdominaux. Au dernier stade larvaire, ces plages, dites « miroirs », sont entièrement garnies de poils urticants. Ces poils, très légers et fragiles, se détachent très facilement dès que la chenille est inquiétée ou excitée et peuvent être emportés par le vent. Lorsque le poil se brise, dès le premier contact, la substance urticante et allergisante qu'il contient, la « thaumétopoéine », se libère provoquant des démangeaisons très vives. Ces irritations se caractérisent par des érythèmes ou des éruptions prurigineux accompagnés parfois d'atteintes oculaires ou pulmonaires voire des réactions allergiques plus graves telles que les oedèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques. Les poils sont très présents dans les nids définitifs puisque deux mues y sont effectuées et peuvent rester urticants pendant plusieurs années s'ils sont préservés de l'humidité.

Les symptômes cliniques présentés en cours d'une exposition directe ou indirecte aux chenilles processionnaires sont les suivants :

En cas de contact avec la peau :

- Apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons.
- La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps.
- Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.

En cas de contact avec les yeux :

- Développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants).

En cas de contact par inhalation :

- Les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des étternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires.

En cas de contact par ingestion :

- Il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales.
- Une personne qui a des contacts répétés avec la chenille processionnaire, présente des réactions qui s'aggravent à chaque nouveau contact.

Dans le cas des animaux, si ces derniers lèchent ou touchent les chenilles vivantes, mortes ou bien des restants de nids avec leur museau, ils peuvent souffrir de divers symptômes.

Dans un premier temps, ils couinent car ils ont mal, se mettent à baver, la langue gonfle et présente des tuméfactions avec un durcissement assez inquiétant.

Sans soins, la langue peut virer au sombre voire violet, et une nécrose peut occasionnellement se produire. Une partie de la langue peut tomber.

Une action rapide du vétérinaire est vitale

Si les premiers soins consistent en anti-inflammatoires et histaminiques puissants, parfois des antibiotiques, de l'héparine, perfusions, etc., au stade de nécrose l'amputation de ce bout de langue doit parfois être envisagée.

Alors si ces chenilles représentent bien un danger sérieux pour les enfants, les personnes allergiques, les chiens et les chevaux, il faut quand même relativiser et ne pas aller jusqu'à l'abattage de son arbre. Il faut bien s'accommoder de ces chenilles, et donc prendre toutes les mesures pour s'en protéger. Les gestionnaires d'espaces publics, parcs, bois et jardins (municipalités, etc.) et les propriétaires privés devraient prendre la mesure de ce danger pour la santé publique, ce qu'ils ne font pas toujours.

Pour plus d'informations :

<http://chenilles-processionnaires.fr/chenille-processionnaire-du-pin.htm>

Sou des écoles Chasselay – Serre-Nerpol

Pour le sou des écoles, l'année scolaire 2014-2015 s'est terminée dans la bonne humeur lors de la kermesse organisée autour d'un beau spectacle de chants, danses fait par les enfants et des stands de jeux qui ont fait leur bonheur.

Tout au long de l'année scolaire précédente, l'ensemble des manifestations habituellement organisées par le sou des écoles ont encore fait recette. En effet, la vente de pizza, le marché de Noël, et le loto ont eu un vif succès. De plus, les chocolats de Noël mis en vente au mois de décembre 2014 ont également trouvé preneur.

Fin septembre, c'est un nouveau bureau motivé et composé de Carole CHEVALLIER (présidente), Rémy PARRAT (vice-président), Gaëlle THOMAS (trésorière), Stéphanie THERMOZ (vice-trésorière), Coralie CAILLAT (secrétaire) et Catherine AGERON (vice-secrétaire) et de plusieurs membres actifs qui s'est mis au travail afin de préparer les différents projets et manifestations pour cette nouvelle année scolaire.

Le samedi 15 novembre a eu lieu la désormais traditionnelle vente de pizzas cuites au feu de bois, pour la 4e année, qui a réuni parents et famille dans la convivialité.

A suivi en novembre-décembre, une vente de chocolats de Noël qui a encore rencontré un franc succès.

Et prochainement, aura lieu le marché de Noël le 11 décembre à partir de 17 h 30 qui proposera des objets confectionnés par les enfants, suivi d'un spectacle préparé par eux-mêmes et un spectacle de magie pour clore cette année 2015.

L'année 2016 reprendra par le carnaval le 7 mars, suivi du loto le samedi 12 mars à la salle des fêtes de Chasselay. Enfin l'année se terminera par la kermesse.

Comme chaque année, le sou des écoles a besoin de bénévoles pour préparer les différentes manifestations avec toujours comme but de pouvoir donner aux enfants du village les moyens de réaliser des activités les plus intéressantes et les plus diversifiées possibles.



La Saumonée



En cette fin d'année 2015, "La Saumonée" vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et vous présente tous ses vœux pour 2016. Rendez vous en Mars pour l'ouverture

Le Président

FOYER RURAL

La présidente, Sylvie Caillat et les membres du foyer rural vous remercient de votre participation au feu d'artifice de la rentrée du 05 septembre.



Nous prévoyons de faire un marché de printemps le 1^{er} Mai.



Comme d'habitude, nous recrutons du monde et nous invitons les bonnes volontés à nous aider à faire vivre notre village et à nous rejoindre.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année

Sylvie Caillat



ACCA de SERRE-NERPOL

Spécial Colloque bécasse des bois

Le 13 novembre 2015 à Roussillon, la fédération des chasseurs de l'Isère et l'office national de la chasse et de la faune sauvage, avec l'appui technique et financier du conseil départemental de l'Isère, organisaient un colloque bécasse des bois. (Dans la salle avait pris place plusieurs chasseurs de Serre-Nerpol).



De la Russie à chez nous

Ce colloque fut l'occasion d'évoquer 15 ans de coopération entre l'Isère et la Russie, pour une meilleure connaissance du bel oiseau. Estelle Lauer, ingénieur projet FDCI, a rappelé que la première rencontre avec les collègues russes s'est faite en 2001 avec la remise de matériel de baguage, il y a eu ensuite 13 missions. En plus des lampes, des batteries, pesons et cannes en fibre de verre, les français ont offert deux épagneuls bretons baptisés Alpes et Unika, pour la recherche des nids.

Image 1 Patrice Sibut



Image 2 : La Russie est la principale zone de reproduction des bécasses qui migrent en Isère. Dans l'optique de gérer au mieux les fluctuations de population, un partenariat s'est construit entre le Moscow Woodcock Research Group, la FDC 38 et l'ONCFS



Le magazine Le Chasseur de Bécasse a suivi de près cette épopée scientifique et humaine depuis sa genèse. Dans le C B 17, un article traitait de la convention scellant le partenariat associant la FDC 38, l'ONCFS et le MWRG, Moscow Woodcock Research Group, voir ensuite le C B 27 et les missions en Russie des bagueurs isérois avec François Gossmann, la reproduction de la bécasse en Russie C B 37, puis C B 43 un article relatant le travail de chercheurs du CNRS pour identifier grâce à des cartes satellites les zones propices à la nidification de la bécasse en Russie.

Jean-Louis Dufresne, président de la FDC Isère, a souligné en ouverture du colloque le rôle important joué dans cette opération par Hervé Réant, alors président de la FDC Isère, et Benoît Dutertre technicien petit gibier. La salle du Sémaphore à Roussillon accueillait de nombreux bécassiers venus écouter les différents intervenants, l'ONCFS avec François Gossmann, administrateur du réseau bécasse de l'unité avifaune migratrice ainsi que Patrice Verrier et Sébastien Blanchard technicien FDCI. Sergeï Fokin responsable du M W R G n'avait pu faire le déplacement, mais il était tout de même présent sur grand écran grâce à une vidéo projection traduite en simultané par François Gossmann.



Image 2 Une partie des intervenants, Estelle Lauer ingénieur projet FDCI, Frédéric Dalvai coordinateur biodiversité service développement durable Isère, Patrice Verrier réseau bécasse, Sébastien Blanchard technicien FDCI et François Gossmann ONCFS

Des personnalités fortement impliquées ont également pris la parole, Jean-Marc Rochette, président de la commission environnementale FDCI, voir C B 63, Pascal Repiton, président de Bécassiers de France section Isère, voir C B 47, et Bruno Boussiron, président du Club National des Bécassiers, section Isère-Rhône, voir C B 74.



Jean-Marc Rochette

En résumé, les lignes directrices

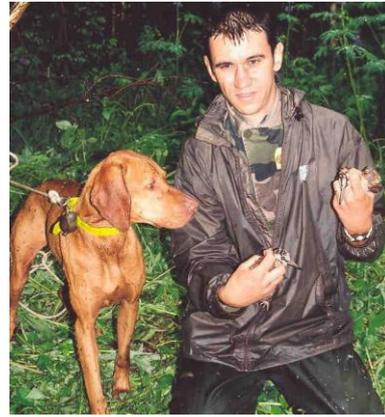
La bécasse des bois est fragile et mérite toutes les attentions. Il faut garder à l'esprit que la zone de nidification est autrement plus vaste que la zone de migration, cela se traduit par une concentration d'oiseaux chez nous, qui ne doit pas faire oublier une certaine retenue en terme de prélèvement. Surtout qu'avec la raréfaction du petit gibier de plaine, les adeptes de la chasse de la bécasse sont de plus en plus nombreux. En Isère, le maximum est fait pour s'assurer que les prélèvements effectués sont compatibles avec la pérennité de l'espèce.

Les deux associations spécialisées, CNB et BDF, considèrent que la modulation du PMA est nécessaire à l'échelle régionale tout particulièrement en période de gel prolongé. Bruno Boussiron, président du CNB 38/69 demande qu'une réflexion particulière soit menée afin de prendre en compte des concentrations d'oiseaux sur des zones de refuge, lors des protocoles « vague de froid ». Sur un tout autre plan, Pascal Repiton-Dumollard, président de BDF Isère, s'insurge contre la demande de chefs étoilés de pouvoir servir un jour par an à leurs clients des bécasses. Pascal estime que c'est une remise en cause de l'interdiction de la commercialisation de la bécasse des bois.

La collaboration franco-russe a été une excellente chose qui a permis de mieux comprendre la reproduction et la migration de la bécasse, le partenariat se poursuit. Pour Sergueï Fokin, la bécasse est loin d'avoir livré tous ses mystères, car si de façon générale la tendance des effectifs reproducteurs est stable, localement elle peut fortement diminuer ou augmenter.



Donc ce n'est pas fini, baguages de bécasses et de bécasseaux, lectures d'ailes, observation sur des points de croule, captures vocales de chants de mâles, les chercheurs et les bénévoles éclairés qui s'investissent dans cette aventure ont encore à découvrir...



La Fédération des chasseurs de l'Isère a édité deux brochures « La bécasse des bois en Isère » et « De la campagne de Russie à la plaine de la rencontre ». Contact- Tél : 04 76 62 97 78- Mail fdc38@chasse38.com -

Claude Serrière (article à paraître dans le magazine Le Chasseur de Bécasse)



La saison battant son plein, nous attendrons le prochain bulletin pour l'état des lieux de la saison.

En attendant, nous chasserons jusqu'au 2^{ème} dimanche de janvier, après ce sera la journée des boudins, **la date à retenir, le 17 janvier 2016.**



Selon la formule, désormais consacrée, bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde, ainsi qu'aux tartarins de Serre-Nerpol, à leurs épouses, à leurs proches, qui les supportent !

Club La Joyeuse Rencontre

Beaucoup de tristesse en cette fin d'année pour les adhérents du club, deux amies nous ont quittés.

Après deux mois d'hospitalisation et de séjour à l'Epad de Roybon, Claude Renn s'est endormie le 16 novembre. Claude ne venait pas régulièrement aux réunions mais participait avec beaucoup de plaisir aux sorties et repas organisés par le club.



Puis le 30 novembre, c'est Edith qui a pris le chemin du non retour.



Après avoir lutté plusieurs mois avec beaucoup de courage contre sa maladie, elle a été très entourée par sa famille. Edith nous recevait toujours avec un grand sourire, elle nous parlait Rummikub et de quand elle reviendrait parmi nous. Edith était une fervente de la Joyeuse Rencontre, aimable, souriante, ne sachant que faire pour se rendre utile.

Claude et Edith, deux personnes différentes mais très attachantes qui nous plonge dans la tristesse et que nous n'oublierons jamais. Toute notre sympathie aux deux familles Renn et Durand.

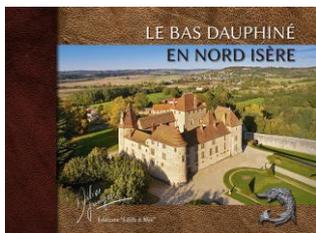
A la prochaine réunion, nous marquerons Noël par un petit gouter bûches de Noël préparées par les adhérentes.



2016 sonne à la porte alors pour vous tous, amis et amies de Serre - Nerpoul et vos proches, tous nos vœux de bonheur, joie et santé.

Bon Noël et Bonne Année

Andrée Détrouyat



Du bas en haut... Dauphiné

Avant tout, permettez une mise au point cardinale : le bas Dauphiné n'est pas, comme on pourrait le penser, au sud du Dauphiné.

Dame Rose des Vents perd le nord face au Vercors qui impose ses dimensions en mettant le bas Dauphiné à ses pieds.

Vous l'aurez compris, l'histoire de ce coin de l'Isère est aussi une histoire d'altitude ! Ce livre qui ne manque ni d'épaisseur ni de profondeur vous invite en images et en textes à visiter ce territoire. Cette promenade curieuse qui se déroule de thème en thème vous emmènera doucement à prendre de la hauteur sur ce bas Dauphiné et vous enrichir de la plus belle manière qui soit.



Bonne lecture... Didier Jungers

web : www.edithetmoi.org

contact@edithetmoi.org

Edith et Moi (édition),

Plaine de Chapieu 38390 Charrette

OFFRE SPECIALE

Randonnée Motoneige avec « Raclette en Chalet »

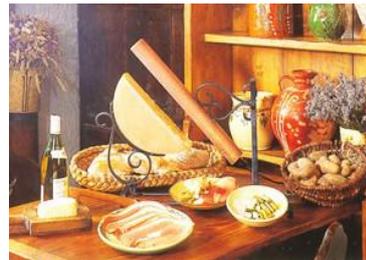
Avec ses 25 ans d'expérience dans le loisir « 2 ALPES MOTONEIGE » met à votre disposition ses 20 motoneiges dernière génération, pour une randonnée inoubliable encadrée par des guides professionnels sur les hauteurs de la station des 2 Alpes, avec repas « Raclette en chalet »

* **Motoneige + Raclette : 80 € par personne**

* **Motoneige sans Raclette : 50 € par personne**

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement au : 06 08 63 07 40 vu sur

ou par email : contact@2alpesmotoneige.com Site : www.2alpesmotoneige.com
vidéo



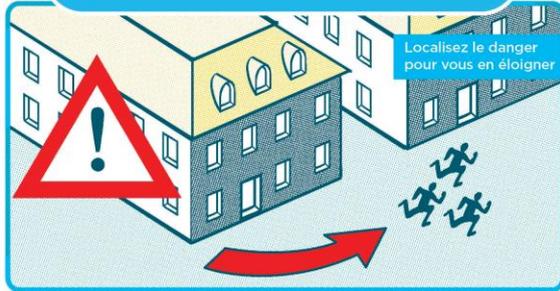
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

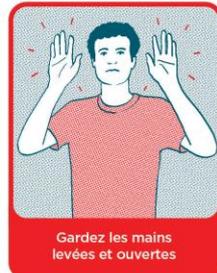
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau** et **@gouvernementfr**

NOUVEAUTES

L'association  présente

Atelier de DANSE AFRICAINE



Mercredi 16 décembre

Salle des fêtes
de Chasselay

Venez danser tout en vous amusant, sur le rythme des percussions africaines, un voyage assuré !

ATELIER TOUS NIVEAUX

- 14h-15h : enfants à partir de 7 ans
- 15h30-17h30 : adultes

10€ pour l'association «Rythme en Corps»

rythme_en_corps@yahoo.fr

Le nombre de place étant limité, la réservation est obligatoire.

Renseignement & réservation

06 64 79 92 43



Le Journal de Serre-Nerpol est édité par

la commune de Serre-Nerpol, Isère en 134 exemplaires

Directeur de Publication : Alain Rousset

Réalisé par : Michel Boutry, Mathilde Garnier, Thibaud Serrière,

Catherine Ageron, Evelyne Serrière